

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00233 Numéro SIREN : 325 184 596 Nom ou dénomination : OLIVET DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 373



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Laurence GOYEC

Geneviève DURANTEAU

Rachel LEROUX

Florent SABIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

OLIVET DISTRIBUTION

181, Rue d'Artois
45160 OLIVET

S.A.S. au capital de 2 000 000 €
R.C.S. ORLEANS 325 184 596

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Avril 2014 au 31 Mars 2015



Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 358 700, RCS Nantes 330 356 700 000 22


BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/15 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/14 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	39 416 116	15 485 768	23 930 347	20 972 351
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	724 629	189 537	535 092	533 059
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	203 476	189 537	13 939	11 907
FONDS COMMERCIAL (1)	521 152		521 152	521 152
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 198 063	15 296 231	16 901 831	14 447 678
TERRAINS	4 239 133	22 050	4 217 083	1 854 993
CONSTRUCTIONS	14 406 711	8 962 823	5 443 888	5 821 219
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 585 872	2 788 135	1 797 736	1 712 283
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	8 435 263	3 523 222	4 912 041	4 790 504
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	523 082		523 082	260 678
AVANCES ET ACOMPTES	8 000		8 000	8 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	6 493 424		6 493 424	5 991 613
PARTICIPATIONS	1 386 088		1 386 088	1 386 088
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 923 003		1 923 003	1 992 931
PRETS	3 106 257		3 106 257	2 572 018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	78 074		78 074	40 574
ACTIF CIRCULANT	14 965 627		14 965 627	13 941 067
STOCKS ET EN-COURS	8 168 970		8 168 970	7 671 031
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	54 891		54 891	53 139
MARCHANDISES	8 114 079		8 114 079	7 617 892
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	145 154		145 154	203 560
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 170 002		4 170 002	3 134 740
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	166 310		166 310	158 758
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 003 691		4 003 691	2 975 982
CREANCES DIVERSES (3)	931 564		931 564	672 274
DISPONIBILITES	1 107 421		1 107 421	1 638 872
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	442 514		442 514	620 587
TOTAL GENERAL	54 381 744	15 485 768	38 895 975	34 913 419
(1) Dont droit au bail			97 639	78 143
(2) Dont à moins d'un an			48 973	48 973
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/15 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/14 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 426 510	11 606 473
CAPITAL	2 000 000	2 000 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	84 560	84 560
RESERVES	8 906 913	7 771 791
RESERVE LEGALE	200 000	200 000
AUTRES RESERVES	8 706 913	7 571 791
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 435 036	1 750 122
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	12 426 510	11 606 473
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	42 000	36 000
PROVISIONS POUR RISQUES	42 000	36 000
DETTES (1)	26 427 465	23 270 946
DETTES FINANCIERES (2)	13 139 370	10 591 468
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	9 138 725	6 846 052
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 000 645	3 745 415
DETTES D'EXPLOITATION	12 591 420	12 407 248
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 548 969	7 892 105
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 764 716	4 223 236
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	277 734	291 906
DETTES DIVERSES	695 303	268 792
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	480 699	88 185
AUTRES DETTES DIVERSES	214 603	180 606
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 370	3 437
TOTAL GENERAL	38 895 975	34 913 419
(1) Dont à plus d'un an	7 654 654	5 817 759
Dont à moins d'un an	18 772 810	17 453 187
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 304	3 837



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/15 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/14 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	115 126 196	119 243 009
VENTES DE MARCHANDISES	113 013 968	117 273 898
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	70 309	78 653
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 276 288	1 004 544
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	114 360 565	118 357 096
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 039	3 942
REPRISES SUR PROVISIONS	643	3 087
TRANSFERTS DE CHARGES	415 373	404 482
AUTRES PRODUITS	347 573	474 400
CHARGES D'EXPLOITATION	112 930 810	116 262 011
ACHATS DE MARCHANDISES	90 596 855	93 288 090
VARIATION DES STOCKS	(497 592)	625 144
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	669 391	571 459
VARIATION DES STOCKS	(347)	(2 910)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 942 118	8 588 755
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 847 562	1 702 392
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 410 096	7 296 803
CHARGES SOCIALES	2 264 177	2 446 205
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 639 121	1 690 132
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		643
AUTRES CHARGES	59 427	55 294
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 195 385	2 980 998
PRODUITS FINANCIERS	239 484	316 165
PARTICIPATIONS	200 000	270 000
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 242	8 859
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	28 241	37 306
CHARGES FINANCIERES	260 137	262 483
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	260 137	262 483
RESULTAT FINANCIER	(20 652)	53 682
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 174 732	3 034 681



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/15 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/14 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 511	118 857
SUR OPERATIONS DE GESTION	18 861	95 039
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	86 650	23 817
REPRISES SUR PROVISIONS	4 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	266 487	277 620
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 910	169 924
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	246 577	71 696
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000	36 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(156 976)	(158 762)
PARTICIPATION DES SALAIRES	269 516	486 102
IMPOTS SUR LES BENEFICES	313 203	639 693
<i>Total des produits</i>	<i>115 475 191</i>	<i>119 678 032</i>
<i>Total des charges</i>	<i>114 040 154</i>	<i>117 927 910</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 435 036	1 750 122
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	40 687	77 299
Produits financiers concernant les entreprises liées	200 000	270 000
Charges financières concernant les entreprises liées	61 663	53 877

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a acquis en mars 2015 un terrain d'un montant de 2 363 k€ auprès de la société JPC Olivet, et repris pour son compte l'emprunt souscrit initialement par cette dernière.

Au cours de l'exercice, la société a également procédé à des travaux de réaménagement de son concept drive pour un total de 778 k€, et à des travaux dans les laboratoires pour un total de 222 k€ ; ces travaux ont été financés par un emprunt sur une durée de 7 ans.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans



Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 2 000 euros.

Fonds commercial

• S.A. Quincaillerie Croissandeau	Acquisition le 13 Août 1982	181 152
• Clerc Restauration	TUP du 24 Janvier 2004, avec effet rétroactif au 1 ^{er} Avril 2003	340 000
		521 152



Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTION	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	749 828	20 429	45 628	724 629
Immobilisations corporelles	29 238 107	4 125 379	1 165 423	32 198 063
Immobilisations financières - titres	3 379 020	26 148	96 076	3 309 092
Immobilisations financières - créances	2 612 594	571 738		3 184 332
	35 979 549	4 743 694	1 307 127	39 416 116

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTION	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	216 769	18 396	45 628	189 537
Immobilisations corporelles	14 790 428	1 620 726	1 114 922	15 296 232
	15 007 197	1 639 122	1 160 550	15 485 769

(*) Dont dotation :	. linéaire	1 639 122
	. dégressive	
	. exceptionnelle	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS (*)	REPRISES (*)	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	36 000	10 000	4 000	42 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	643		643	
	36 643	10 000	4 643	42 000

(*) Dont :	. exploitation	643
	. financier	
	. exceptionnel	10 000

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	4 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

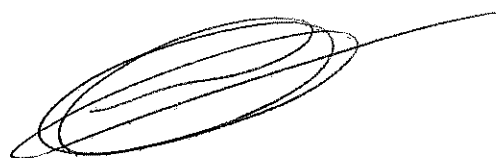
Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à un litige salarial.

Passif éventuel : la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, a été assignée par le ministre de l'économie, en vue d'obtenir la restitution de ristournes perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. Elle conteste le fondement des réclamations, c'est pourquoi aucune provision n'a été constituée dans les présents comptes. La quote-part de ristournes, objet du litige, et encaissé par notre société s'élève à 138 k€.



Biens pris en crédit-bail	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeur des biens	-	-
Valeur d'origine	-	49 000
Dotation aux amortissements théoriques	-	12 250
Cumul des amortissements théoriques	-	32 387
Valeur nettes	-	16 613
Redevances	-	-
Afférentes à l'exercice	-	16 497
Cumulées	-	42 977
Restant à payer: . à mois d'un an	-	6 546
. de un à cinq ans	-	-
. à plus de cinq ans	-	-
. total	-	6 546
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-	7 791

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	AU UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 184 332	97 639	3 086 693
Acomptes versés sur commandes	145 155	145 155	
Créances d'exploitation	4 170 002	4 170 002	
Créances diverses	931 564	882 591	48 973
Charges constatées d'avance	442 514	442 514	
	8 873 567	5 737 902	3 135 665



Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	AU UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	8 412	8 412		
Emprunts bancaires (1)	9 130 313	1 823 327	4 879 102	2 427 884
Emprunts & dettes financières divers (2) (3)	4 000 646	3 701 895	298 751	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 591 420	12 542 502		48 918
Dettes diverses	695 303	695 303		
Produits constatés d'avance	1 371	1 371		
	26 427 465	18 772 811	5 177 853	2 476 802

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	5 108
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	3 875 439
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 576 411
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	1 467 179
(3) Dont avances de fond dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe :	
- Olivet Voyages	1 125 908
- Olparf	15 751
- Auto Source	974 084
- JPC Olivet	1 367 291

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il se ventile de la façon suivante :

- hypermarché	75 925 518
- restaurant	956 232
- concept Express Drive	9 796 206
- station service	27 682 609
	114 360 565

Il est réalisé exclusivement en France.



Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	50
- Employés	225
	<u>291</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2013, qui s'élève à 200 881, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2014, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1er janvier 2015.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 384 764 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession d'immobilisations corporelles	50 501	86 575
Cession d'immobilisations financières	96 076	75
Provision pour risques et charges	10 000	4 000
Indemnité résiliation bail commercial	100 000	-
Charges et produits exceptionnels divers	9 911	18 861
	<u>266 488</u>	<u>109 511</u>



Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	48 918
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	163 598
- Le supplément d'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	57 000
	269 516

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	477 036
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 163 833
	313 203

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	312 378
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	288 803

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque et promesse d'hypothèque sur le terrain, sur la construction, nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel) à hauteur de 9 130 313 euros.



Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	381 600	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	541 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	9 779 517	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements (autorisation de découvert non utilisée)	250 000	250 000

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail et gros à prédominance alimentaire

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2014.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 366 000 €

Droit individuel à la formation (D.I.F.)

Les droits acquis au titre du D.I.F. ne font pas l'objet de provision inscrite dans les comptes.

Le montant des droits acquis résulte de dispositions légales.

En application de la convention collective du commerce de détail et gros à prédominance alimentaire, les salariés ont acquis un droit individuel à la formation de 22 408 heures au 31 décembre 2014.

Aucune demande n'a été effectuée auprès de l'employeur.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	1 345 338	40 750
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	1 528 240	92 500
Emprunts et dettes financières divers	3 483 035	-
Autres achats et charges externes	24 000	-
Produits de participation	200 000	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	61 663	-
Autres produits	71 275	-
Transferts de charges	65 111	-

Filiales & participations à plus de 50 %	SAS ST POURCAIN DIST 181 rue d'Artois OLIVET R.C.S. 510 827 462	SARL OLPARF 181 rue d'Artois OLIVET R.C.S. 448 519 032	SARL OLIVET VOYAGES 181 rue d'Artois OLIVET R.C.S. 420 002 016	SARL AUTO SOURCE 181 rue d'Artois OLIVET R.C.S. 344 027 548
Capital	37 000	7 600	7 700	910 000
Capitaux propres autres que le capital	- 313 840	360 432	343 348	550 378
Quote-part du capital détenu	96 %	100 %	100 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	1	7 600	52 274	1 285 464
Valeur nette des titres détenus	-	7 600	52 274	1 285 464
Prêts et avances consentis	1 528 240	-	-	-
Cautions & avals donnés	-	-	346 600	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-	1 725 631	1 112 005	2 968 755
Résultat du dernier exercice clos	- 35 374	98 640	40 819	134 500
Dividendes encaissés	-	100 000	100 000	-

Filiales & participations entre 10 & 50 %

	SASP Fleury Loiret Hand Ball 18 rue C Desmoulins FLEURY LES AUBRAIS R.C.S 523 431 369.	SARL FOURROUX OPTIQUE 1230 rue de l'Abbaye MAUTAUBAN R.C.S 634 44 3189.
Capital	115 000	7 500
Capitaux propres autres que le capital	- 38 988	NC
Quote-part du capital détenu	35 %	10 %
Valeur brute des titres détenus	40 000	750
Valeur nette des titres détenus	40 000	750
Prêts et avances consentis	-	92 500
Cautions & avals donnés	-	541 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	2 195 029	NC
Résultat du dernier exercice clos	- 40 706	NC
Dividendes encaissés	-	-

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. JPC OLIVET

48 Rue du Colombier

45000 ORLEANS

R.C.S. ORLEANS 510 571 029

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

OLIVET DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 181, Rue d'Artois - ZAC Sud, 45160 OLIVET
325 184 596 RCS ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 SEPTEMBRE 2015

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 435 036,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 435 036,93 euros
A titre de dividendes	615 000,00 euros
Soit 615 euros par action	
Le solde	820 036,93 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 526 950,27 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 316 110 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 298 890 euros.

Les associés sont informés que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, a été mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés

à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
AGO du 29/09/2011	500 000 €	1 000	256 500 €	243 500 €
31/03/2012	470 000 €	1 000	241 110 €	228 890 €
31/03/2013	1 000 000 €	1 000	513 000 €	487 000 €
AGO du 31/03/2014	1 437 000 €	1 000	737 181	699 819 €
31/03/2014	615 000 €	1 000	315 495 €	299 505 €

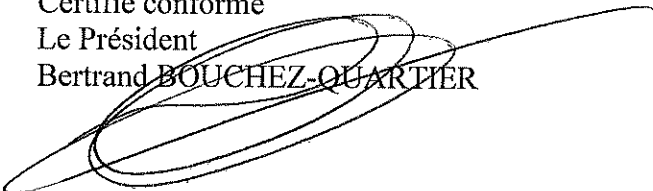
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 septembre 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Bertrand BOUCHEZ-QUARTIER





**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***SAS OLIVET
DISTRIBUTION***

31 Mars 2015

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner les modalités de comptabilisation des investissements afférents à l'exercice décrit dans la note page 5 de l'annexe.

Nous nous sommes également assurés de la correcte valorisation du stock : le stock est ainsi évalué au dernier prix d'achat connu, méthode identique à celle de l'exercice précédent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

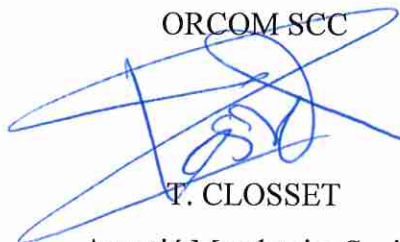
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Orléans, le 07 septembre 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



T. CLOSSET

Associé Mandataire Social